

Communication sur la stratégie parisienne du handicap au Conseil de Paris

Actualisation du point d'étape

La politique parisienne du handicap, déclinée dans la stratégie « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » adoptée en mars 2017 par le Conseil de Paris, s'inscrit dans la continuité du premier schéma à destination des personnes en situation de handicap mis en œuvre entre 2012 et 2016.

Cette politique a pour ambition, d'une part, de rendre concret le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité ; de l'autre, elle s'attache à élargir la palette des solutions proposées à chaque Parisien.ne en situation de handicap, par exemple en matière de logement.

Un an après la publication d'un point d'étape complet sur la politique parisienne du handicap, conformément au vœu adopté en Conseil de Paris, il est procédé à son actualisation.

Celle-ci n'a pas vocation à être exhaustive, mais à mettre en exergue quelques thématiques présentant des évolutions significatives :

- la progression de la mise en accessibilité des équipements de la Ville de Paris ;
- l'accessibilité des bureaux de vote et des opérations électorales ;
- la mobilisation du réseau des start-up parisiennes pour stimuler l'innovation dans les domaines du handicap et de l'accessibilité ;
- l'effort d'augmentation de places en établissement et service ;
- le développement du logement accompagné à Paris ;
- l'assistance en cas de panne d'ascenseur ;
- les outils de communication de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris ;
- le soutien et l'accompagnement des aidant.e.s ;
- la sensibilisation au handicap ;
- l'emploi de personnes en situation de handicap à la Ville de Paris ;
- l'accès des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires.

1) Rendre accessible la ville et faciliter la participation à la vie de la cité

C'est en procédant à la mise aux normes des équipements que l'on contribue, entre autres, à rendre la ville plus accessible.

En matière d'inclusion dans la cité, sans doute la possibilité donnée aux personnes en situation de handicap d'exercer leur premier droit de citoyen, le droit de vote, est-elle la plus emblématique. C'est le sens du travail de mise en accessibilité des opérations de vote qui est venu parachever celui déjà réalisé sur l'accessibilité « physique » des bureaux de vote.

Enfin, avec la création d'un incubateur dédié au handicap et à l'accessibilité à Paris, c'est l'innovation en la matière qui va être stimulée, pour le plus grand bénéfice des personnes en situation de handicap, mais aussi des entrepreneurs concernés.

1) Intensifier la mise en accessibilité des équipements accueillant du public

Si elle n'est qu'une des composantes d'une accessibilité universelle permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité, « l'accessibilité physique » de ses équipements reste un enjeu essentiel de l'action de la Ville de Paris, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques. En 2024, conformément à la législation en la matière, tous les établissements et installations ouverts au public de la Ville auront été rendus accessibles.

Tel est l'objectif qui a présidé au dépôt en préfecture de neuf agendas d'accessibilité programmée en début de mandature. Au total, ce sont près de 2763 établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) qui sont concernés par cette programmation ; il est précisé dans la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021 que la mise en conformité de plus de la moitié de ces équipements doit être réalisée à son terme.

D'ores et déjà :

- 229 équipements ont été rendus accessibles pour la seule année 2018, ce qui constitue une montée en puissance importante du rythme des travaux, avec une progression de 34% du nombre d'équipements de la Ville accessibles par rapport à 2017 ;
- l'objectif des 50% d'équipements accessibles sera atteint en 2020, avec 281 mises en accessibilité supplémentaires programmées en 2019 et 196 en 2020.

Parmi les travaux en cours durant cette année 2019, on peut citer notamment : le Musée du Général Leclerc et de la Libération (14^{ème}), le Musée d'Art moderne (16^{ème}), le Conservatoire du 14^{ème} arrondissement, les collèges Lucie Faure (20^{ème}), Doisneau (10^{ème}) et Courteline (12^{ème}), les mairies du 3^{ème} et du 6^{ème} arrondissements, la Crèche Ganeron (18^{ème}) et les piscines Serpolet-Davout (20^{ème}) et Elisabeth (14^{ème}).

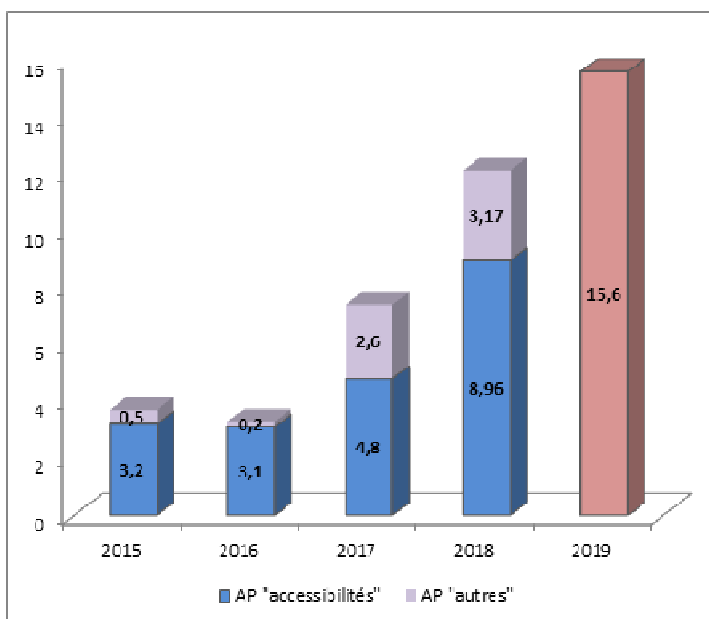


Vue extérieure du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris / Photographe : Christophe Fouin

Cette montée en charge est rendue possible grâce à un effort financier important de la Ville de Paris : les dépenses annuelles ont été multipliées par quatre depuis 2015, passant de 3,7 millions d'euros à 12,1 millions d'euros en 2018.

Au total, ce sont 26,5 millions d'euros qui ont été consacrés à l'accessibilité des bâtiments depuis le début de la mandature.

Le budget prévisionnel dédié aux travaux de mise en accessibilité s'élève, pour l'année 2019, à 15,6 millions d'euros ; il a vocation à être complètement consommé.



Par ailleurs, cette opération de mise en accessibilité des équipements de la Ville de Paris resterait incomplète si elle ne s'accompagnait pas de la mise à disposition du public d'informations utiles. C'est la raison pour laquelle une nouvelle signalétique spécifique, qui a été présentée devant le groupe de travail « communication » du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Paris et qui est en cours de concertation, sera apposée à l'entrée des bibliothèques, des mairies, des musées, des gymnases, des parcs de la ville...

Cette signalétique permet de préciser quelle est la nature de l'accessibilité de l'équipement : par exemple celle du cheminement intérieur aux personnes avec handicap moteur ou cognitif, la présence de boucles magnétiques, celle d'un agent sachant s'exprimer en langue des signes française... À l'issue des discussions, il est apparu pertinent de signaler également si le lieu est adapté aux familles avec poussettes, aux personnes âgées ainsi qu'aux femmes enceintes. Au-delà du caractère pratique de cette information, il s'agit aussi de faire savoir que ce qui est fait en direction des personnes en situation de handicap bénéficie en réalité à tous.



Le déploiement progressif de la signalétique est prévu d'ici la fin de l'année dans tous les équipements de la ville de Paris.

Enfin, afin de façon plus large de donner une information sur l'accessibilité des établissements recevant du public, la Ville de Paris se mobilise auprès de l'association JACCEDE, qui met en place une application collaborative téléchargeable sur smartphone.

Ainsi la Ville s'est-elle engagée à lui donner l'accès à ses données de telle sorte que tous les équipements publics parisiens puissent être référencés. À l'occasion du Mois parisien du handicap, une grande opération – le challenge JACCEDE – va de surcroît permettre d'améliorer le référencement des lieux de la responsabilité de gestionnaires privés : épiceries, officines, restaurant, cafés, hôtels...

Toutes ces informations viendront compléter et enrichir les données en la matière déjà relayées sur le site *handicap.paris.fr*.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accessibilité du bâti n'a de sens que si elle est accompagnée de mesures et de dispositifs facilitant le déplacement des personnes en situation de handicap. Plusieurs actions ont été entamées dans ce domaine.

Tout d'abord, l'accès aux transports en commun sera entièrement gratuit pour tous les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap à partir du 1^{er} septembre 2019.

L'expérimentation de « tapis traversants », à laquelle des associations représentatives de personnes aveugles et malvoyantes ont été associées et qui a pour objectif de faciliter le déplacement lors de traversées longues pour les personnes déficientes visuelles, va connaître un déploiement plus large à l'échelle de la Ville à partir du mois de juillet 2019. Plusieurs centaines de traversées seront ainsi déployées entre septembre 2019 et février 2020, et ce dans tout Paris. L'Agence de la Mobilité travaille actuellement à l'identification de ces traversées.

Il convient enfin de rappeler que la Ville de Paris a engagé depuis 2016 une convention partenariale avec le Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz (CNV) dans le but d'apporter un soutien aux exploitants de salles de musiques actuelles indépendantes parisiennes.

Cette convention, qui a pour objectif de soutenir la diversité artistique et culturelle dans notre ville, fait de la réalisation de travaux de mise en accessibilité l'une de ses priorités.

Entre 2016 et 2018, des subventions de travaux d'accessibilité d'un montant total de plus de 262 000 euros ont ainsi été versées à plusieurs salles de concert. Parmi elles, le New Morning, L'Alhambra ou encore La Chapelle des Lombards.

Cette convention a été renouvelée en 2019 ; la mise en accessibilité y demeure une priorité. Les éventuelles nouvelles demandes qui pourront être faites continueront ainsi d'être instruites au fil de l'eau.

2) Garantir l'accessibilité des bureaux de vote et améliorer celle des opérations de vote

Depuis 2017, les locaux des 896 bureaux de vote parisiens sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Des plaquettes en braille posées sur la table de décharge permettent également aux personnes aveugles et malvoyantes qui savent le lire, de choisir leurs bulletins en toute autonomie.



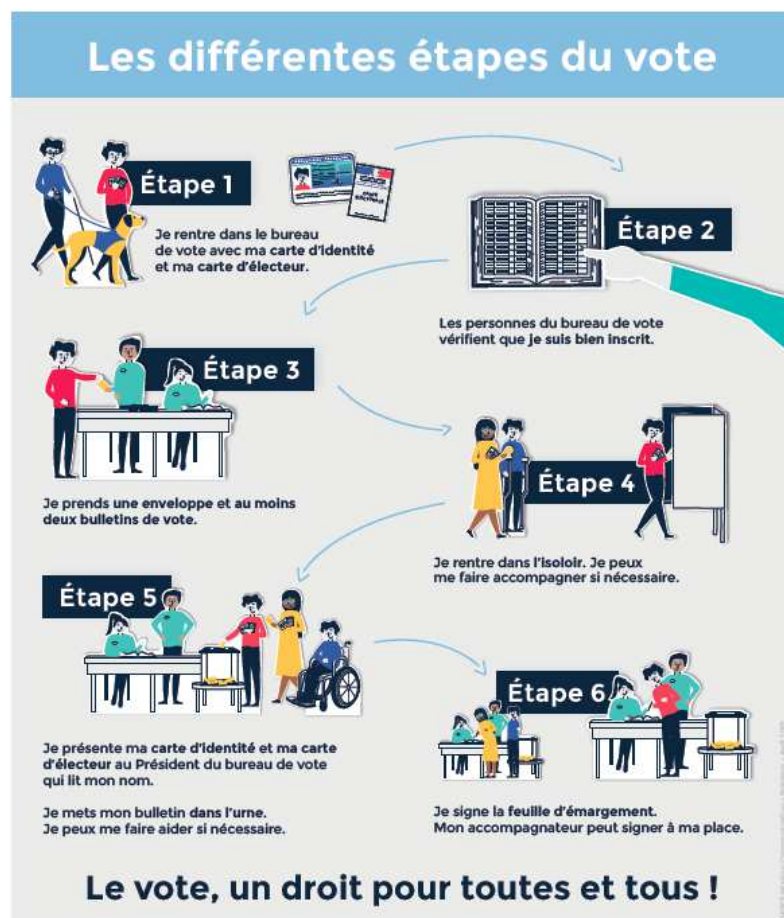
Pour rendre les opérations de vote plus accessibles et permettre ainsi aux personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits de citoyen, un groupe de travail, réunissant notamment des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et différentes associations et structures œuvrant dans le champ du handicap, s'est réuni entre septembre 2018 et février 2019 à l'initiative

de la Ville de Paris.

Fruit de cette concertation, un dispositif d'accessibilité augmentée a été mis en place pour répondre à deux types de besoins spécifiques : l'amélioration de la formation des personnels, des assesseurs et des présidents des bureaux de vote d'une part ; la prise en compte de l'autre de la situation des électeurs en situation de handicap psychique et mental, ainsi que des personnes âgées. Effectif dès la campagne des élections européennes, ce dispositif, qui est une première en France, a pu faciliter notamment l'accueil de tous ceux qui, parmi les majeurs sous tutelle, ont recouvré récemment leur droit de vote consécutivement à la promulgation de la loi du 23 mars 2019.

Les propositions étaient les suivantes ; toutes ont été mises en œuvre :

- réalisation et diffusion via les mairies d'arrondissement d'une vidéo pour former les membres de l'ensemble des bureaux de vote de la Ville à la prise en compte du handicap ;
- réalisation et mise en ligne sur les sites paris.fr et handicap.paris.fr d'une vidéo d'animation compréhensible par le plus grand nombre expliquant les différentes étapes des opérations de vote via le recours au facile à lire et à comprendre (FALC) et l'interprétation en langue des signes française (LSF) ;
- réalisation et apposition dans les



bureaux de vote d'affiches rédigées en FALC (*voir ci-contre*) reprenant le visuel de la précédente vidéo, de telle sorte de rappeler très simplement les différentes étapes à suivre dans le bureau de vote ;

- envoi aux directeurs d'établissements et services médico-sociaux et aux différents services d'accompagnement d'un récapitulatif sur ce que le code électoral permet de faire pour accompagner les électeurs. La vidéo d'animation a également été largement diffusée pour qu'elle puisse servir d'outil aux équipes des établissements et des centres d'accueil désireuses de mettre en place des ateliers de réflexion consacrés au droit de vote et aux élections européennes : des groupes d'activités intitulés « *Comment vote-t-on ?* » ou encore « *À quoi sert le vote ?* » ont ainsi été tenus ;
- recueil des expériences pour permettre de corriger ce qui doit l'être. Les premiers retours venant des établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap ont d'ailleurs signalé une plus forte participation de leurs usagers aux élections européennes.

3) Mobiliser le réseau des start-up parisiennes pour stimuler l'innovation dans les domaines du handicap et de l'accessibilité

Contribuer à mieux compenser le handicap et à soutenir les projets à même de favoriser l'autonomie des personnes concernées est un marqueur fort de la politique parisienne du handicap. En développant l'innovation tous azimuts dans le domaine du handicap et de l'accessibilité - qu'elle soit technique, technologique ou encore sociale – c'est aussi pour le bénéfice de tous que l'on agit : personnes privées temporairement de mobilité, personnes âgées, familles avec poussettes...

Dans cette optique, l'association Paris&Co, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises et d'œuvrer à la diffusion d'une culture de l'innovation, s'est vue accorder une subvention d'un montant de 50 000 euros au titre de l'année 2019 pour développer son incubateur dédié à l'innovation technique et sociale au service des personnes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels du secteur.

Paris&Co lance en ce mois de juillet 2019 son premier appel à candidatures à destination des porteurs de projets et des start-up souhaitant prendre part à ce nouvel incubateur « Handicap et Accessibilité ». La clôture est prévue mi-septembre pour une inauguration de la première promotion de lauréats en octobre prochain.

Ce nouvel incubateur disposera d'un lieu ressource avec des espaces de « coworking », probablement au Cargo dans le 19^{ème} arrondissement, le plus grand espace d'incubation de Paris. Une chargée de mission, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes, sera en charge des activités de pré-incubation et d'incubation. La pré-incubation consiste à accompagner les porteurs de projets pour accélérer le passage de l'idée au projet ; l'incubation à un appui renforcé pour passer de sa conception à sa réalisation.

La création de l'incubateur se situe dans la continuité du « Meetup : handicap et innovations » et de la manifestation « En-Jeux Handicap/accessibilité » organisés l'année dernière respectivement le 28



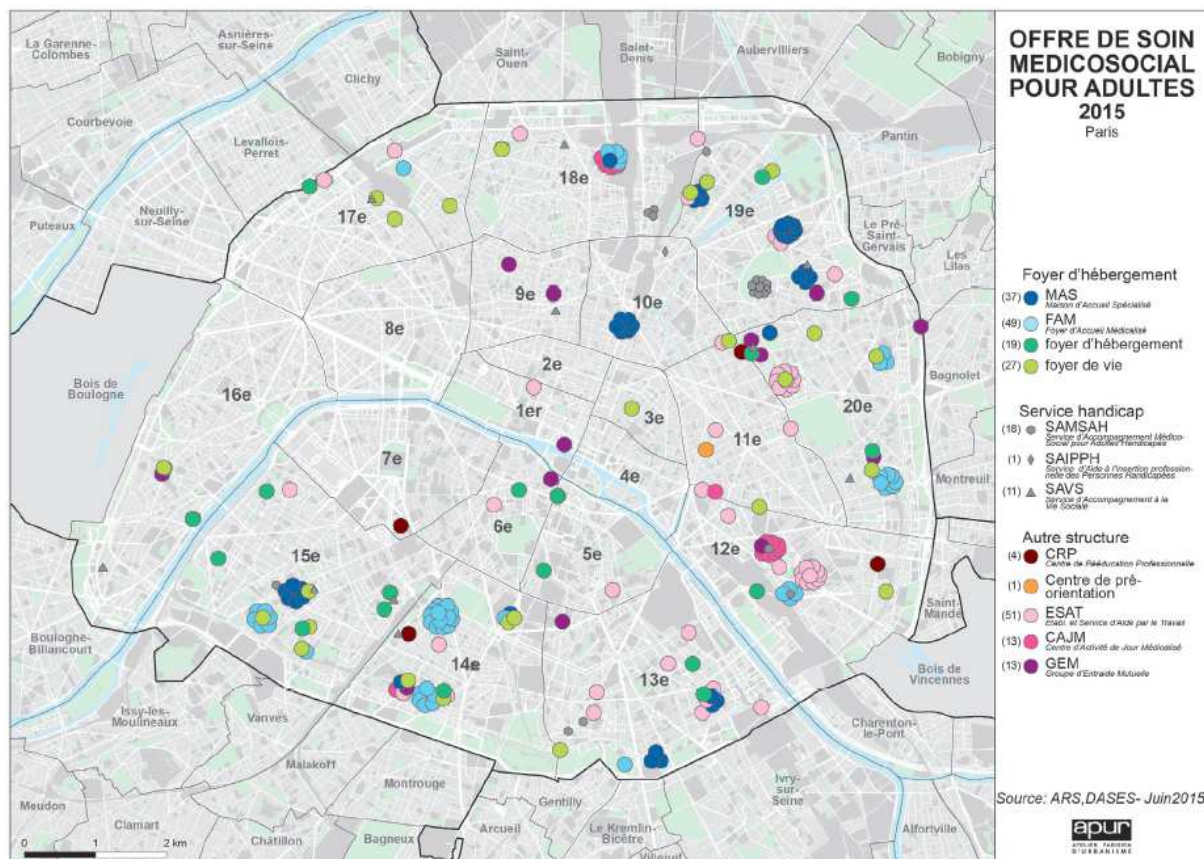
juin au Pavillon de l’Arsenal et le 3 décembre en mairie du 3^{ème} arrondissement. Au cours de ces deux temps forts, les thématiques de la création d’entreprise, de l’innovation au service du handicap et de l’amélioration de l’accès des établissements et services d’aide par le

travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA) à la commande publique, ont tout particulièrement été mises en avant.

La création de cet incubateur s’inscrit par ailleurs dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, avec l’objectif d’agir sur les capacités d’organisation des épreuves, d’accueil des spectateurs et des athlètes paralympiques, et plus largement de tous ceux qui visiteront et séjourneront à Paris à cette occasion.

II) Renforcer et diversifier l’offre médico-sociale

La Ville de Paris poursuit ses efforts pour réduire le retard historique qu’elle connaît en matière de places d’établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il s’agit de multiplier les solutions de proximité pouvant être proposées aux personnes en situation de handicap et à leur famille, tout en faisant en sorte de les diversifier.



En faisant le choix d’ étoffer l’ offre en logements accompagnés, en lien étroit avec les équipes des associations gestionnaires d’établissements et services sociaux et médico-sociaux, cette politique

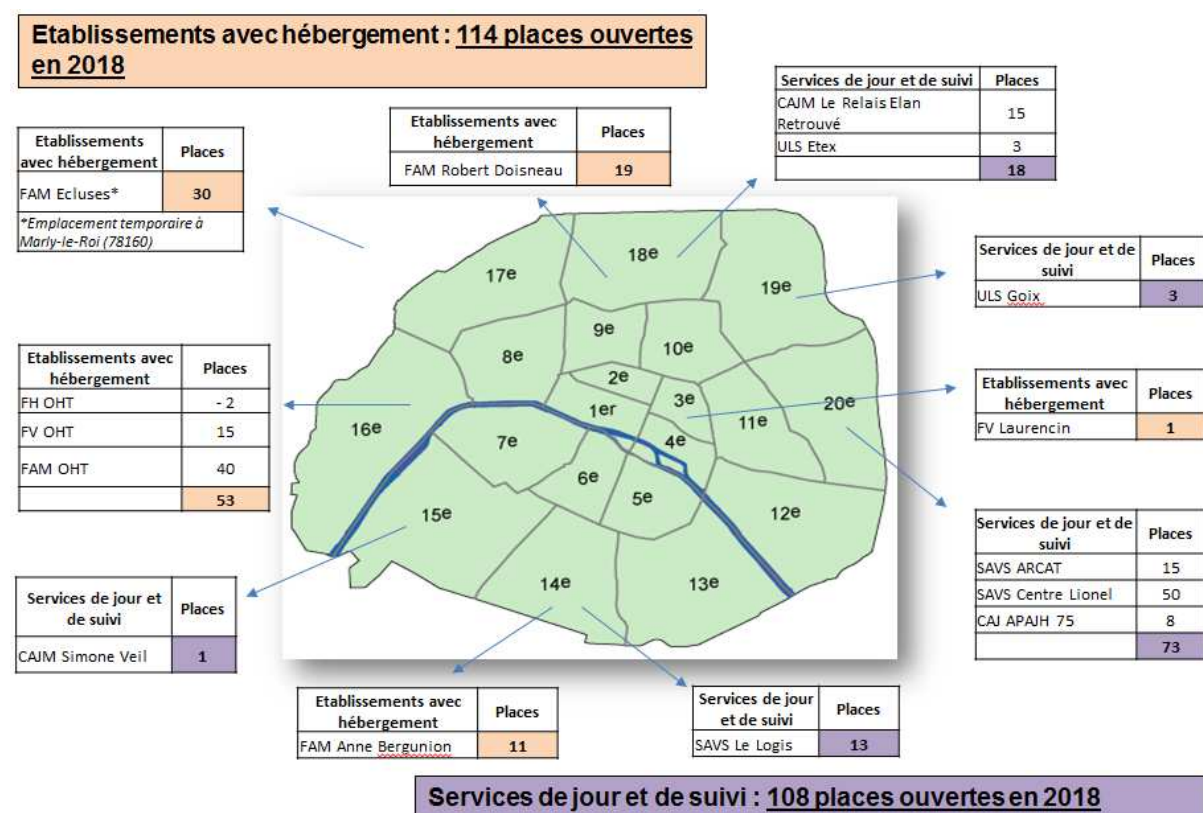
s'appuie sur le savoir-faire des professionnels pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'être accompagnés pour mener une vie plus autonome, dans un logement individuel ou encore une colocation.

Quel que soit le type de structures accueillant ou accompagnant les personnes, l'engagement pris par la Ville de Paris est de favoriser leur ouverture sur la cité. L'avènement d'une société plus inclusive ne peut se faire qu'avec le concours des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et non contre ces derniers.

C'est notamment le sens donné aux quatre rencontres territorialisées qui ont eu lieu au mois de mai passé et qui ont permis à tous les directeurs et directrices d'établissements et services de se rencontrer, mais aussi de dialoguer avec Nicolas Nordman, élu en charge du Handicap, et les différents services administratifs de la Ville. Ces espaces de concertation doivent permettre de renforcer encore davantage les partenariats et de créer un environnement favorable aux expérimentations.

1) Prolonger l'effort d'augmentation de places en établissement et service

Pour apporter à toutes les personnes en situation de handicap une réponse adaptée à leurs besoins, même dans les situations les plus complexes, l'effort d'augmentation de l'offre médico-sociale est maintenu : en 2018, 114 places en établissement et 108 en service ont été ouvertes.



En 2019, ce mouvement se poursuit, notamment grâce au renforcement de la coordination entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) de la Ville de Paris. Déjà des résultats concrets ont abouti, avec tout particulièrement le lancement conjoint d'un appel à manifestation d'intérêt, procédure expérimentale et dérogatoire permettant la mise en œuvre accélérée d'extensions de places en foyer et de service proposées par les gestionnaires médico-sociaux.

La DASES et l'ARS ont ainsi retenu neuf projets, qui permettront d'ouvrir 131 places en établissements et services, principalement à destination des personnes avec autisme ou en situation de handicap psychique.

Ces 131 places se déclinent ainsi :

- 56 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), parmi lesquelles 26 seront créées dans le cadre du dispositif dit de « logement accompagné » impliquant les bailleurs sociaux. Elles seront en conséquence ouvertes progressivement en fonction de la disponibilité des logements ;
- 30 places en Centre d'Accueil de Jour Médicalisé (CAJM), qui ouvriront en 2019 ;
- 45 places de Services d'Accompagnement Médico-Social d'Adultes Handicapés (SAMSAH), qui ouvriront en 2019.

Structure	Places	Association gestionnaire	Type de handicap	Localisation
Foyer d'Accueil Médicalisé	30	ASM13	Autisme	Soisy sur Seine
	9	AeIDF	Autisme	Paris 15 ^{ème}
	12	Élan retrouvé	Autisme	Paris 19 ^{ème}
	5	SOS	Psychique	Paris 20 ^{ème}
Centre d'Accueil de Jour Médicalisé	10	ASM13	Autisme	Paris 13 ^{ème}
	10	AeIDF	Autisme	Paris 15 ^{ème}
	10	AFG	Autisme	Paris 14 ^{ème}
Service d'Accompagnement Médico-Social d'Adultes Handicapés	30	Groupe SOS	Psychique	Paris 20 ^{ème}
	15	Vie et Avenir	Mental et psychique	Paris 11 ^{ème}
Total	131			

Ce renforcement de l'offre médico-sociale conduit par la DASES se traduit par ailleurs par une action spécifique menée en direction des jeunes relevant de la protection de l'enfance. Il s'agit de s'emparer de la question des « enfants invisibles », mise en lumière par un rapport du Défenseur des droits en 2015. Environ 20% des enfants pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pourraient être ainsi en situation de handicap, majoritairement avec des troubles du comportement et de la conduite. Pour y répondre, la Ville de Paris et l'ARS ont approfondi leur partenariat pour développer deux projets innovants ouverts 365 jours par an, lesquels proposent des réponses adaptées aux besoins de ces enfants. C'est la Mutuelle la Mayotte qui a remporté ces deux appels à projets, lesquels se déclinent ainsi :

- un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) dont la partie accueil de jour est déjà ouverte à Saint-Denis et dont la partie internat, où dix places ont été réservées pour des enfants de l'ASE, ouvrira au début de l'année 2020 dans le 18^{ème} arrondissement de Paris. Il s'agit d'un investissement de 950 000 euros en 2018 pour des dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 700 000 euros à partir de 2020 ;
- une structure expérimentale d'accueil pour quinze jeunes atteints de troubles du comportement et cinq jeunes avec des troubles du spectre autistique. Cette nouvelle structure, dénommée « Hannah Arendt » ouvrira à Montlignon, dans le Val d'Oise, où la Mayotte dispose déjà de plusieurs établissements. L'ouverture a eu lieu au mois de juin 2019 avec des intégrations échelonnées jusqu'à la fin de l'été. C'est un investissement de 700 000 euros en 2019 pour des dépenses de fonctionnement de 1 400 000 euros en 2020.

2) Développer le logement accompagné à Paris

Aux termes de l'engagement 6 de la Stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, la Ville s'est donné pour objectif opérationnel de développer le logement accompagné à Paris. Le logement accompagné est défini comme toute solution d'hébergement d'une personne en situation de handicap alternative à l'hébergement en établissement classique ou encore au maintien au domicile familial.

Sous l'impulsion d'Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives au logement et de Nicolas Nordman, adjoint à la Maire en charge des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, la Ville a décidé de contractualiser avec ses principaux bailleurs sociaux (Paris Habitat, la RIVP, Elogie-Siemp, AXIMO) afin de faciliter l'identification de 70 logements qui correspondraient aux besoins des structures accompagnatrices retenues. À ce jour, dix logements ont pu être identifiés, dont huit dans le parc social et deux dans le parc privé, tous adossés à des établissements ou à des services médico-sociaux.

Deux exemples peuvent illustrer cette démarche :

- le Foyer de Vie Camille Claudel, situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, accueille des adultes en situation de handicap psychique. Sa gestion est assurée par le Groupe SOS, qui projette de créer huit places de logement individuel « dans le diffus » ; ces places permettront à des personnes dont le handicap est stabilisé de gagner en autonomie tout en

gardant un accompagnement de proximité assuré par l'équipe éducative ainsi que la possibilité de continuer de participer aux activités collectives du foyer de vie. Sept logements ont d'ores et déjà été identifiés, dont cinq dans le parc social et deux dans le parc privé ;

Le Foyer de Vie Camille Claudel nous a transmis quelques retours de ses résidents qui ont pu obtenir un logement accompagné. En voici trois exemples qui illustrent la diversité des parcours que peuvent connaître les personnes bénéficiant de ce dispositif.

- Un des résidents a pu entrer dans le logement dès le mois de janvier 2019. C'est un homme de 28 ans qui habitait dans une structure collective de coordination thérapeutique depuis deux ans. Son programme d'accompagnement inclue des visites à son domicile et des temps de présence au foyer. Il dit se sentir bien dans sa nouvelle vie et envisage d'entamer une formation.
- Une autre personne ayant bénéficié d'un logement accompagné était hébergée dans le foyer de vie depuis sept ans. Elle avait fait preuve de compétences organisationnelles et d'indépendance dans les tâches quotidiennes. À son entrée dans le logement, l'association l'a accompagnée pour lui permettre de s'approprier son nouvel environnement. Elle est désormais très autonome et respecte le contrat conclu avec l'association.
- Un autre bénéficiaire vivait dans un hôtel depuis 12 ans et vivait très mal cette situation. Il a pu intégrer un logement au mois de mars. Toutefois cette personne, qui est suivie depuis plusieurs années par le Centre Médico-Psychologique et l'Hôpital de jour, ne semble pas prête à vivre en totale autonomie. S'il s'avère qu'une solution de type logement accompagné est encore prématurée, l'association l'orientera vers le foyer de vie et le logement sera proposé à une personne mieux préparée à ce type de solution.

Logement accompagné : retours d'expérience des résidents du Foyer de Vie C. Claudel (Groupe SOS)

- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Didot Accompagnement situé dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, qui dispose d'une expérience certaine en matière de logement accompagné puisqu'il propose déjà des appartements partagés et des studios individuels à des personnes avec des déficiences intellectuelles légères ou moyennes. Didot Accompagnement va bénéficier de trois nouveaux studios individuels dans le parc social, obtenus via appel à projet. L'objectif est d'héberger et d'accompagner des personnes qui quittent leur famille ou leur foyer d'hébergement pour faire l'expérience d'une vie autonome.

III) Mieux orienter et informer les personnes en situation de handicap et leurs proches

Pour mieux diffuser l'information auprès des personnes en situation de handicap, le site *handicap.paris.fr*, géré par la MDPH, fait de la place aux initiatives des associations et s'adapte à l'évolution des usages. La bonne circulation de l'information est en effet capitale, car elle permet aux personnes de connaître leurs droits, mais aussi de profiter d'offres en matière de loisirs et de pratiques sportives et artistiques.

Il relaie les numéros de téléphone dédiés aux personnes en situation de handicap, par exemple la permanence d'accueil et d'accompagnement juridique, social et psychologique

de femmes handicapées victimes de violences voire de maltraitements de l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir ».



De la même façon, pour les proches aidants, très souvent gagnés par l'épuisement, il est essentiel de pouvoir disposer d'un lieu ressource pour trouver des solutions de répit, des renseignements, ou tout simplement une écoute. C'est le sens de la pérennisation de l'expérimentation de la plateforme pour aidants financée par la Ville de Paris ; l'ouverture durant l'année 2019 d'une autre plateforme financée quant à elle par l'ARS permet d'envisager d'aller plus loin et de travailler à proposer pour la première fois à Paris la création d'une permanence dédiée

aux proches aidants de personnes en situation de handicap assurée alternativement par chacune d'entre elles dans les murs de la MDPH de Paris.

1) Développer les outils de communication de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris

Un an après son lancement, le site *handicap.paris.fr* est devenu une référence en matière de handicap à Paris conformément à l'objectif fixé dans la Stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021.

Il comptabilise plus de 260 000 vues ; ses annuaires référencent respectivement près de 100 associations et 260 établissements et services médico-sociaux. Entre juillet 2018 et mars 2019, l'équipe chargée de la communication a publié près de 150 articles et communiqué sur presque 350 événements.

L'initiative a également été prise d'aller à la rencontre des acteurs de terrain afin de présenter leurs actions dans des articles publiés sur le site. Ont ainsi été rencontrés l'ESAT Moskowa, l'ESAT Turbulences, l'UNAFAM Paris, le Comité Départemental Sport Adapté de Paris et le Comité Départemental Handisport de Paris, l'APF France Handicap... - mais aussi trois stylistes spécialisés dans la mode adaptée.

Les vidéos pédagogiques accessibles et le livret « Aides et Prestations » rencontrent un franc succès ; ils permettent aux usagers parisiens de mieux appréhender les missions et le fonctionnement de la MDPH de Paris. Un compte Twitter vient d'être mis en service pour faciliter la communication avec les usagers.

La MDPH souhaite continuer ce développement afin que le site *handicap.paris.fr* soit le centre ressource utile au plus grand nombre et prévoie, entre autres, d'y faire figurer une nouvelle vidéo expliquant comment remplir le nouveau formulaire CERFA de demande d'ouverture ou de reconduction de droits. Il est également envisagé, *via* ce site internet, de proposer aux usagers qui le souhaitent certains services numériques dans le but de simplifier leurs démarches en limitant leurs déplacements.

Par ailleurs, la MDPH de Paris figure parmi les MDPH pionnières dans la mise en place d'un système d'information harmonisé, qui permettra de faciliter la transmission d'informations entre les partenaires au niveau national. Ce changement administratif et organisationnel s'est opéré avec succès et n'a pas freiné les efforts entrepris depuis plusieurs années pour réduire les délais de traitement des demandes des usagers. Le délai moyen est en effet d'environ trois mois alors qu'il était de plus de sept mois en 2014.

L'étape suivante consiste à permettre aux usagers qui le souhaitent le dépôt en ligne de dossiers, tout en maintenant bien entendu l'accueil physique à la MDPH de Paris des personnes.

2) Soutenir et accompagner les proches aidants

Un appel à projets a été lancé par la Ville de Paris en mars 2019 pour permettre la création d'un service expérimental dédié aux proches aidants, et favoriser la mise en place d'une politique de répit. Les proches aidants sont, selon la définition proposée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, des personnes « *qui viennent en aide, pour les activités de la vie quotidienne, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne en situation de handicap* ».

C'est la Fondation CASIP COJASOR qui a été sélectionnée ; elle bénéficiera d'un financement de 200 000 euros de la Ville de Paris pour la mise en place dans le 10^{ème} arrondissement d'un Service pour les Aidants Familiaux d'Information et de Ressources liées au Handicap (SAFIRH). Ce service nouveau à Paris proposera aux aidants un soutien moral et psychologique lors d'entretiens individuels ou de groupes de paroles, un appui administratif et des outils d'aide à la décision, et



informera tout particulièrement sur les possibilités de prestations d'aides à domicile ou de répits pour leurs proches. Des actions de formation à destination des aidants seront aussi proposées. Certaines d'entre elles seront effectuées à distance pour tenir compte des contraintes des aidants.

Ce SAFIRH est une des composantes de la plateforme EMERJANCE, qui a vocation à devenir un lieu unique d'accueil et de ressources pour les personnes en situation de handicap et leurs familles et permettra en

conséquence une coordination entre les différents services de la plateforme pour éviter les ruptures de parcours.

Plus globalement, il s'agira aussi de veiller à ce que le service nouvellement créé mène une action complémentaire à un autre projet soutenu par l'ARS. L'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) va en effet ouvrir une plateforme similaire en direction des proches aidants. L'enjeu consiste à créer des ponts entre ces structures pour assurer aux Parisien.ne.s des solutions de proximité adaptée et non pas cloisonnées.

IV) Assurer l'exemplarité de la Ville de Paris

Plusieurs domaines doivent être mis en exergue car ils traduisent les efforts menés par la Ville de Paris pour se montrer exemplaire en matière de politique du handicap : son engagement en matière de sensibilisation ; sa politique en direction des travailleurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi, avec en sus des objectifs volontaristes en matière d'offre pour des apprentis en situation de handicap ; l'attention toute particulière donnée à l'accès des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires ; l'adaptation de l'offre de logements et la mise en place d'un système d'assistance en cas d'urgence. Il semble enfin important de faire le point sur les vœux adoptés par le Conseil de Paris lors de la précédente communication handicap.

1) Sensibiliser le public au handicap

Chaque année au mois de juin, la Ville de Paris organise le « Mois parisien du handicap ». Le but est de sensibiliser les Parisien.ne.s aux problématiques liées au handicap en investissant l'espace public et en mettant en lumière des événements gratuits et festifs. En 2018, 150 événements ont eu lieu à cette occasion dans tous arrondissements parisiens, avec un soutien financier de la Ville de Paris d'un montant global de 80 000 euros.

L'édition 2019, qui s'est déroulée du 1^{er} juin au 6 juillet 2019, a donné à l'évènement une nouvelle dimension : c'est en effet environ 350 actions qui ont été organisées sur l'ensemble du territoire parisien. Une grande diversité d'acteurs a contribué à la mise en place de ce mois pour combattre les préjugés et accepter l'autre dans sa différence, notamment l'ensemble des directions de la Ville, les mairies d'arrondissement, et un grand nombre d'associations parisiennes du champ du handicap.

Parmi tous ces événements, on peut citer quelques temps forts :

- les expositions et les animations adaptées et accessibles proposées par Paris Musées ou les Bibliothèques de la Ville ;
- la Nuit du Handicap du samedi 15 juin, à la Place de La République ;

Un accompagnement personnalisé est également proposé aux agents en situation de handicap cognitif, psychique ou mental. Ils sont cinquante à avoir bénéficié d'un accompagnement pour les guider vers davantage d'autonomie, et cinquante-deux à avoir bénéficié d'un accompagnement psychologique au cours d'un reclassement professionnel.

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap passe aussi par un plan de sensibilisation à destination des encadrants et des équipes accueillant un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi. 233 agents de la mairie de Paris ont ainsi suivi une formation de sensibilisation au handicap en 2018.

Aux termes du schéma parisien de la commande publique responsable, le recours aux acteurs économiques du handicap tels que les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) est encouragé. En 2018, 2 079 633 euros d'achats ont été effectués en ESAT et EA, soit une augmentation de 19% par rapport à 2017. Un audit mené par le groupe Afnor a montré que la mairie de Paris était particulièrement performante dans ce domaine.

Au total, la Ville de Paris, auditionnée le 13 novembre dernier par la mission d'information du Sénat sur le handicap dans la fonction publique, a été saluée pour ses efforts et son ambition en matière de politique d'emploi de travailleurs en situation de handicap.



Pour donner de la visibilité aux problématiques rencontrées par ces agents, et pour mobiliser toutes les directions de la Ville, la Ville de Paris a pour la première fois participé au Free Handl'se Trophy, du 18 au 25 mai. Quatre agents de la Ville, deux personnes valides et deux personnes en situation de handicap, ont ainsi formé une équipe « Egaliteam » et ont participé à un raid de 700 kilomètres en cyclo-tandem et en canoë entre Lyon et Marseille.

L'Egaliteam de la Ville de Paris au Free Handl'se Trophy

La Ville s'est également associée, le 16 mai 2019, à la quatrième édition de l'événement DuoDay. Ce dispositif consiste, pour une entreprise, une collectivité ou une association à accueillir, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire.

Enfin, la Ville de Paris a mis en œuvre de manière particulièrement volontariste le dispositif qui permet le don de jours de congés pour les parents d'un enfant « atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité », qui a été étendu depuis 2018 aux aidants familiaux. Par une communication régulière, et aussi la facilitation des démarches, la Ville incite fortement les agents volontaires à participer à ces campagnes de dons, qui rencontrent un grand succès : ce mécanisme de solidarité, entre les personnels de la Ville, a permis le don de plus de 3.000 jours en 2018.

3) Permettre aux enfants en situation de handicap de participer aux activités périscolaires

C'est dès le plus jeune âge que la collectivité se doit d'œuvrer pour l'inclusion : à la fois en améliorant l'accompagnement, mais aussi en sensibilisant tout un chacun pour créer un environnement plus propice à cette inclusion.

La Direction des Affaires Scolaires (DASCO), sous l'impulsion de Patrick Bloche, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives à l'éducation, s'assure que les enfants en situation de handicap disposent d'un accompagnement pendant les activités périscolaires, pour qu'ils puissent en bénéficier au même titre que les autres enfants. Des Projets Personnalisés de Vie Périscolaire (PPVP) sont créés dans ce sens et doivent aider ces jeunes dans leur accès à l'autonomie.

Grâce à cet accompagnement, 1937 enfants en situation de handicap se sont inscrits aux temps d'activités périscolaires au cours de l'année 2018 et 2230 enfants ont participé aux activités « interclasse » durant la pause méridienne. Un accompagnement leur est aussi proposé sur le temps extrascolaire. Pendant l'été 2018, 350 enfants handicapés en moyenne ont été accueillis chaque semaine et 1494 se sont inscrits aux activités du mercredi et des petites vacances en 2018 -un chiffre en augmentation par rapport à l'année 2017, qui serait dû à une meilleure communication auprès des parents.

Ces activités périscolaires peuvent aussi être l'occasion pour tous les enfants d'être sensibilisés au handicap dont peuvent faire l'expérience certains de leurs camarades. Ainsi, 594 enfants ont participé à onze ateliers de « découverte du handicap » animés par la Ville de Paris ou par l'association Viacti : 1458 ont choisi quant à eux de s'initier à la Langue des Signes Française (LSF) en participant à des ateliers ad hoc.

Enfin, il convient d'indiquer également que le développement des centres de loisirs à parité (CLAP), qui accueillent en nombre égal des enfants avec et sans handicap, se poursuit. Après l'ouverture d'un CLAP dans le 15^{ème} arrondissement de Paris en décembre dernier, il est prévu d'en ouvrir un nouveau, conformément au Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 (CEJ); son lieu d'implantation est en réflexion.

4) Adapter l'offre de logements et assurer un système d'assistance en cas d'urgence

L'adaptation de l'offre de logements figure en bonne place dans la Stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021.

En outre, le plan local de l'habitat (PLH) de Paris fixe des objectifs ambitieux pour faciliter le logement des personnes en situation de handicap moteur : 40 % en 2020 de logements sociaux accessibles de la rue à la porte et 3 % de logements adaptés. Ce dernier objectif est d'ores et déjà atteint ; quant au premier, il le sera en 2020.

C'est en parfaite cohérence que s'inscrit la décision prise par la Maire de Paris de demander aux bailleurs sociaux de la Ville le maintien du principe d'universalité de l'accessibilité dans la construction inscrit dans la loi handicap du 11 février 2005, refusant ainsi de se limiter au quota de 20% de logements accessibles dans le neuf fixé dans la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN).

Il n'en demeure pas moins qu'il suffit parfois d'imprévu pour qu'un logement cesse d'être accessible. C'est la raison pour laquelle, pour répondre à des situations d'urgence comme la survenue d'une panne d'ascenseur, un dispositif élargi d'assistance aux personnes en situation de handicap est actuellement à l'étude.

Les Sapeurs-Pompiers de Paris n'intervenant plus dans ces situations depuis que leurs missions ont été recentrées par voie réglementaire en 2014, il semble désormais opportun de généraliser l'expérimentation dite de portage d'urgence mise en place entre la Protection Civile de Paris et Paris Habitat. C'est l'objectif du projet de convention en cours de finalisation qui réunit les trois principaux bailleurs sociaux parisiens : Elogie-Siemp, Paris Habitat, RIVP.

5) Suivi des vœux adoptés par le Conseil de Paris en juillet 2018

S'agissant du vœu relatif à l'accès aux droits des aidants familiaux, il peut être considéré comme pleinement pris en compte.

Le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de Paris a en effet créé un groupe de travail consacré à l'aide pouvant être apportée aux proches aidants. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2018, pour s'intéresser tout particulièrement aux expériences d'aide au répit à domicile. En 2019, il a choisi de travailler sur la thématique de l'amélioration de l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH) à Paris.

De façon plus large, la Ville de Paris renforce par ailleurs le soutien aux aidants avec le projet SAFIRH de la Fondation Casip Cojasor pour la création d'un service d'information et de ressources spécifique (voir *supra*).

En parallèle, une plateforme Handi' Répit, gérée par l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) a ouvert ses portes en avril 2019. Financée par l'ARS, ses missions sont proches de celles du SAFIRH. C'est la raison pour laquelle une coordination et une articulation de ces deux structures est prévue, en collaboration avec les organismes de tutelle et la MDPH.

Pour ce qui concerne les vœux ayant trait à l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap, ils sont en passe de trouver une traduction concrète.

En effet, lors de la réhabilitation des résidences de logements sociaux de la Ville de Paris, les appartements situés en rez-de-chaussée et en étage sont bien rendus accessibles dans la mesure des possibilités techniques du bâtiment.

Quant au bilan annuel dressé par les bailleurs publics de la Ville de Paris sur la part de logements accessibles et sur la part de personnes en situation de handicap bénéficiant d'un logement social, il est attendu pour le mois de juillet.

La convention avec les bailleurs sociaux et les associations pour la mise en place d'un dispositif de 70 logements accompagnés d'ici 2021, a été signée. De la même façon, l'objectif de 100% de logements accessibles dans toutes les constructions neuves du parc social municipal, sans prise en compte des dispositions prévues dans l'article 18 du projet de loi ELAN - qui marque un recul en la matière - a été à de nombreuses reprises réaffirmé.

S'agissant enfin de l'objectif de proposer 200 nouvelles unités de logements avec service (ULS) d'ici 2020, il va être tenu. Les logements ULS sont des logements sociaux accessibles, adaptés et « domotisés » par télécommande. Ils sont destinés à des demandeurs en situation de handicap lourd qui ont besoin d'équipements techniques et d'aide à la personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne. Il en existe aujourd'hui 181 ; les livraisons des deux programmes de La Samaritaine et de la Porte de la Villette permettront à la Ville de les porter à 200.

Deux vœux relatifs à l'entretien des ascenseurs et des escaliers mécaniques installés sur la voie publique et dans les établissements recevant du public (ERP) de la Ville de Paris, ont également été adoptés. On compte 642 ascenseurs installés dans les ERP ainsi que 26 ascenseurs et deux escaliers mécaniques installés sur l'espace public, soit un total de 670 installations. La gestion de l'ensemble est confiée à la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA).

Ces vœux ont été pris en compte puisque ces installations sont vérifiées et maintenues par un mainteneur agréé toutes les six semaines. Pour ce faire, trois sociétés effectuent des missions de maintenance : Otis, Schindler et Thyssen.

Pour les ascenseurs installés sur l'espace public, des prestations de nettoyage sont en outre prévues au marché, ainsi que l'intervention de bureaux de contrôle spécialisés (un contrôle annuel et quinquennal sur chaque appareil).

Au total, les budgets nécessaires pour effectuer l'ensemble de ces prestations s'élèvent, en 2018, à 1 437 000 euros pour ce qui concerne les ascenseurs des ERP et 40 000 euros pour les ascenseurs et escaliers mécaniques situés sur la voie publique.

Au-delà de ces opérations de maintenance et de contrôles, la DCPA continue de procéder à la modernisation des équipements : en 2018, 1 563 000 euros ont ainsi été dépensés pour les ascenseurs des ERP et 175 500 euros pour les ascenseurs et escaliers mécaniques de l'espace public. Ces opérations se prolongent : en 2019 sont programmés 2 768 000 d'euros pour la modernisation d'ascenseurs dans les ERP et 120 000 euros pour les ascenseurs et des escaliers mécaniques dans l'espace public.

Enfin, un projet de supervision des ascenseurs a été lancé. Elle permettra de mieux connaître l'état de fonctionnement des ascenseurs, de détecter plus rapidement les pannes et de suivre plus facilement les prestataires. Le marché doit être notifié à l'été 2019 et l'installation des premiers dispositifs débutera au cours du troisième trimestre 2019 ; l'objectif est d'avoir équipé un tiers du parc des ascenseurs installés dans les ERP au premier semestre 2020.

S'agissant des vœux ayant trait à l'accessibilité des loisirs pour les enfants en situation de handicap via les centres de loisirs à parité (CLAP) et le dispositif Vacances Arc-en-Ciel, ils ont été satisfaits.

Il existe d'ores et déjà pour ce dernier dispositif un quota de places réservées aux enfants en situation de handicap : 82 places en 2018 sur 3486 places attribuées. Pour la saison 2019, 77 enfants seront accompagnés par 53 animateurs supplémentaires.

Pour ce qui concerne les CLAP, leur développement se prolonge, comme indiqué *supra*.

Un vœu relatif à la création d'un volet handicap dans les budgets participatifs a également été adopté. Il a bien été pris en compte puisque, désormais, à chaque étape de l'élaboration des projets parisiens prévus au budget participatif (dépôt des projets, instruction des dossiers, vote), un volet handicap permet à chacun – citoyen, fonctionnaire de la Ville de Paris instruisant le projet – de se poser la question de son accessibilité et aussi de valoriser tout ce qui est inclusif.

Par ailleurs, un dispositif d'accessibilité spécifique aux personnes sourdes et malentendantes lors des concerts, est prévu lors du bal inclusif organisé pour la clôture du Mois parisien du handicap. Ce qui répond à la demande formulée dans un vœu adopté en juillet 2018 appelant à ce que la Maire de Paris en fasse expérimenter lors de concerts.

Un vœu plaidait pour la mise en œuvre de cours municipaux pour adulte de langue des signes française (LSF) ; ces cours seront assurés à la rentrée d'octobre. Il est utile ici de rappeler que d'autres cours pour adultes s'adressant à des publics en situation de handicap sont inscrits au catalogue de formation de la Ville de Paris.

En matière de campagnes de communication menées depuis le mois de juillet 2018, plusieurs d'entre elles, généralistes, ont bien veillé à faire mention du handicap. C'est le cas notamment de celles menées pour l'aménagement des sept grandes parisiennes et pour les élections européennes.

Pour ce qui concerne l'accessibilité des transports en commun, la Maire de Paris a bien saisi la Présidente de Région, Présidente d'Île-de-France Mobilités de la question de la mise en accessibilité partielle du réseau historique du métro parisien dans une logique d'interconnexions, de parcours et de maillage territorial.

Pour ce qui concerne les deux vœux relatifs à la prévention des troubles autistiques, plusieurs éléments témoignent de leur prise en compte.

L'enquête flash annuelle menée auprès de tous les Établissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAPE) de la Ville de Paris (en régie, subventionnés et privés) permet de connaître le pourcentage d'enfants accueillis en situation de handicap : il est de 2,4%, et 30% d'entre eux ont une reconnaissance du handicap établie par la MDPH. Par ailleurs, parmi ces enfants en situation de handicap, 20% ont un trouble du comportement et de la relation ; 52% sont repérés pendant l'accueil.

Dans les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et les Établissements d'Accueil de la Petite Enfance (EAPE) municipaux, des équipes territoriales d'appui au repérage des troubles du spectre de l'autisme (TSA) apportent aux équipes pluridisciplinaires leurs connaissances spécifiques dans le domaine ; le but est de leur apporter un éclairage sur des situations particulières.

Ces connaissances spécifiques pourront porter sur le repérage et les prises en charge des enfants atteints de TSA, sur l'accueil d'un enfant, la communication avec ses parents, l'identification des ressources et des réseaux de diagnostic et de soins afin de faciliter son parcours, ou encore sur l'articulation avec les partenaires extérieurs à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) et notamment le service de santé scolaire, pour l'entrée à l'école.

La sollicitation de l'équipe territoriale d'appui TSA est réalisée par l'un des membres de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, psychomotricien) selon une procédure déterminée.

Plus de 1000 professionnels de la DFPE ont été formés au repérage précoce des troubles de l'autisme ; dans les EAPE subventionnés, c'est le Centre de Ressources Autisme Ile de France (CRAIF) qui propose des formations.

Il faut enfin préciser que la DFPE cofinance avec l'ARS la plateforme « autisme » adossée au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) du 15^{ème} arrondissement de Paris.